

LES GROUPE DE TRAVAIL !

Pour faire des propositions pour mettre en œuvre les orientations et missions du COREVIH, celui-ci a mis en place des groupes de travail :

- ~ Femmes & mineurs
- ~ Protocole de coopération
- ~ Parcours de soins des PVVIH
- ~ Communication et nouvelles technologies
- ~ Prévention diversifiée/CeGIDD
 - ~ POZEF
- ~ Recherche & épidémiologie

Ils sont composés de :

Membres du Comité (titulaires ou suppléants)

D'acteurs impliqués dans la lutte contre le VIH et les IST

Toute personne intéressée peut participer à ces groupes de travail en appelant le secrétariat.

COMMUNICATION !

Afin de faciliter les échanges et la communication entre les différents membres du COREVIH, divers outils ont été mis en place :

- ~ Un site Internet
- ~ Des listes de diffusion
- ~ Une adresse de messagerie générique
- ~ Un bulletin d'informations trimestriel



COREVIH CENTRE VAL DE LOIRE



COMITÉ DE COORDINATION RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LE VIH

CHRU Bretonneau - Bât B47
2 bd tonnellé - 37044 Tours cedex 9
Tél : 02 34 37 89 94
corevih@chu-tours.fr
www.corevihcpc.fr



PRESENTATION !

LES COREVIH

Les COREVIH (COmités de coordination REgionale de lutte contre le Virus de l'Immunodéficience Humaine et les IST), mis en place en 2007, sont des organisations territoriales de référence pour l'ensemble des acteurs de lutte contre le VIH et les IST : prévention, prise en charge, recherche. Implantés au niveau régional, les COREVIH contribuent à l'équité, à l'accessibilité des soins et à la prévention sur tout le territoire et permettent de mettre en adéquation l'organisation de la prise en charge et les besoins des patients, d'améliorer leur qualité de vie. Les COREVIH sont des acteurs de la démocratie sanitaire et tiennent un rôle important dans la mise en place des politiques de lutte contre le SIDA.

LES MISSIONS !

Le Décret n° 2017-682 du 28 avril 2017 leur donne 5 missions principales :

- Coordonner dans son champ, et selon une approche de santé sexuelle mentionnée à l'article L. 3121-2 du présent code, les acteurs œuvrant dans les domaines du soin, de l'expertise clinique et thérapeutique, du dépistage, de la prévention et de l'éducation pour la santé, de la recherche clinique et épidémiologique, de la formation, de l'action sociale et médico-sociale, ainsi que des associations de malades ou d'usagers du système de santé

- Participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients, dans les domaines du soin, de la prévention et des dépistages, ainsi qu'à l'évaluation de cette prise en charge et à l'harmonisation des pratiques, notamment pour la prise en compte des besoins spécifiques des personnes vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine ou exposées à un risque d'infection par ce virus

- Recueillir et analyser l'ensemble des données épidémiologiques mentionnées à l'article D. 3121-36, ainsi que toutes les données régionales utiles à l'évaluation de la politique nationale en matière de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine

- Concourir par son expertise à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques nationales et régionales de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine et dans le domaine de la santé sexuelle, ainsi que, sur demande du directeur général de l'agence régionale de santé, au projet régional de santé prévu à l'article L. 1434-1 du présent code ;

- Etablir et mettre en œuvre un rapport annuel d'activité.

FONCTIONNEMENT !

LE BUREAU

Le Bureau du COREVIH est composé de 10 membres élus par le Comité et se réunit en moyenne 1 fois par mois. Il est chargé de la mise en œuvre des missions du Corevih.

L'EQUIPE SALARIEE

Un Référent médical
Un coordinateur
Une assistante administrative
Des Techniciens d'Etudes Cliniques

LE COMITE

Le COREVIH Centre Val de Loire se compose de 31 membres titulaires ayant chacun 1 suppléant, soit 62 membres au total répartis dans 4 collèges :

Collège 1 : représentants des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux
Collège 2 : professionnels de santé et de l'action sociale
Collège 3 : représentants des malades et des usagers du système de santé
Collège 4 : personnalités qualifiées

Les membres sont nommés par le directeur général de l'ARS pour un mandat de 4 ans et se réunissent au moins 3 fois par an.